

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations ----- **Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

2020 V. 85 Vœu sur la situation des guides interprètes et conférenciers

Le Conseil de Paris,

Considérant que 1500 guides interprètes et conférenciers travaillent sur le territoire parisien dont 600 sont adhérents à la Fédération Nationale des Guides Interprètes et Conférenciers.

Considérant que la crise sanitaire a eu pour conséquence une chute importante du nombre de touristes étrangers en France et que la situation actuelle des guides interprètes et conférenciers est difficile, particulièrement pour celles et ceux privés d'activité depuis le début de la crise sanitaire.

Considérant que leur statut (auto-entrepreneur, profession libérale) ne permet pas aux guides interprètes et conférenciers de bénéficier du régime intermittent depuis 2014 et qu'une minorité seulement est salariée. .

Considérant que le gouvernement n'a pas mis en place de mesures concrètes concernant les guides interprètes et conférenciers dans le cadre du plan de relance.

Considérant que le Conseil de Paris a voté en mai 2020 un plan de soutien de 10 millions pour le secteur du tourisme.

Considérant que dans ce plan de soutien, la délibération de juillet 2020 au Conseil de Paris prévoyait une mesure spécifique visant à soutenir la Fédération Nationale des Guides Interprètes et Conférenciers, via l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, en organisant des visites guidées cet été.

Considérant qu'il y a eu plus de 730 visites guidées effectuées à l'attention des parisiens et franciliens avec pour ambition de faire (re)découvrir Paris.

Considérant que les prochaines visites guidées pourraient être élaborées avec les mairies d'arrondissements notamment dans le développement d'un tourisme plus durable et local, valorisant par exemple des parcours inédits et insolites.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris soutient les actions menées par les guides interprètes et conférenciers.
- Que la Ville de Paris renouvelle son soutien à la Fédération des Guides Interprètes et Conférenciers en travaillant avec les mairies d'arrondissement et l'OTCP à la mise en place de visites guidées.
- Que la Maire de Paris interpelle la Ministre du Travail et le Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme sur la profession des guides interprètes et conférenciers, pour qu'ils puissent bénéficier à nouveau d'un régime d'assurance chômage et pour mettre en place des mesures urgentes pour la profession.